



Secrétariat Général  
Direction Générale de la Promotion de la Santé  
Direction des Immunisations

Niamey, le .....  
22 NOV 2021

005741

LE MINISTRE

N° \_\_\_\_\_/MSP/IVAS/SG/DGPS/DI

A

Monsieur le Ministre de  
l'Enseignement Supérieur et de la  
Recherche

**Objet :** Vaccination contre la COVID – 19 chez les étudiants  
de la Faculté de Médecine des Universités du Niger

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID – 19 au Niger, le Gouvernement a rendu obligatoire la vaccination contre la COVID – 19 pour tous les agents de santé. L'accès aux établissements de soins se fera, désormais, sous présentation de la carte de vaccination.

Ainsi, les étudiants des facultés de médecine, tous sans exception, doivent se faire vacciner contre la COVID – 19 et présenter leur carte de vaccination pour l'accès aux terrains de stage.

Je vous saurais gré des dispositions que vous voudriez bien prendre pour informer les autorités scolaires et académiques pour leur implication à la mise en œuvre de cette décision.

**Ampliation :**

Cab/PM ATCR  
CHRONO 2

Dr IDI ILLIASSOU MAINASSARA

